

Vue d'ensemble

Le texte qui suit vous donne un aperçu des contenus ajoutés, supprimés ou modifiés dans les chapitres CAN et vous informe sur les raisons ayant conduit à ces changements.

Dans les domaines Génie civil et Bâtiment, les chapitres suivants sont disponibles sous forme imprimée et sous forme électronique:

Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment (chapitres combinés)

- 117 F/19 Démolitions et démontages
- 211 F/19 Fouilles et terrassements
- 216 F/19 Sites contaminés, sites pollués et élimination
- 241 F/19 Constructions en béton coulé sur place

Nouvelles publications Bâtiment

- 343 F/19 Bardages
- 346 F/19 Pierre artificielle, béton manufacturé
- 625 F/19 Cuisines domestiques
- 671 F/19 Plâtrerie: Enduits et staff

Informations générales

- 1003F/19 Structuration des chapitres CAN avec répertoire des mots-clés
- 1026F/19 Liaisons avec le CAN

Autres nouveautés

- CAN-Viewer
- CAN-Editor
- Catalogue des types d'ouvrages CaTO Bâtiments scolaires

Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment (chapitres combinés)

CAN 117 Démolitions et démontages

Le présent chapitre CAN remplace le chapitre 117 "Démolitions et démontages" avec année de parution 2012. La révision a permis d'adapter les prestations comprises pour les travaux de démolition et de démontage: concernant la démolition, l'évacuation et les taxes ne sont plus comprises. Elles seront désormais décrites au paragraphe 700. En revanche, tous les transports intermédiaires sont compris.

Le nouveau chapitre répartit les démolitions en prestations globales (paragraphe 100) et démolitions partielles (paragraphe 200 à 600). Les démolitions partielles sont réparties dans

la construction de ponts, construction routière et génie civil (paragraphe 200); le bâtiment est divisé en gros oeuvre (300), enveloppe du bâtiment (400) et aménagements intérieurs (500). Les installations techniques seront décrites au paragraphe 600, et la gestion des matériaux au paragraphe 700. Cette nouvelle structure a suscité des déplacements de sous-paragraphe et d'articles.

L'unité de mètre a été modifiée pour diverses prestations de démolition et de démontage, comme p. ex. les clôtures, les garde-corps et similaires, les piliers et poteaux, les escaliers, les chapes et les revêtements de sol sans joints ainsi que les cloisons fixes.

CAN 211 Fouilles et terrassements

Une révision fondamentale du chapitre publié en 2011 s'est avérée nécessaire en raison de la nouvelle publication de la norme VSS 640 575 "Travaux de terrassements - Classes d'exploitation et recommandations" et de l'ordonnance sur les déchets OLED. Le contenu a été condensé et ajusté aux pratiques actuelles. Les paragraphes sont à présent ordonnés selon le déroulement des travaux. Comme dans la version précédente, le CAN 211 ne contient pas d'installations, de raccordements et similaires. Ceux-ci seront décrits avec le CAN 113 "Installations de chantier".

La description des prestations commence au paragraphe 100 (auparavant 200) avec la section "Terre végétale et matériaux terreux". Dans le paragraphe 200 "Excavation, talus et

plate-forme, remplacement de matériau, couches de fondation et béton de propreté" seront décrits également les couches de fondation et le béton maigre. Le paragraphe 300 "Protections de surfaces de talus, stabilisations de talus" contient à présent les parois berlinoises et les retenues en béton. Toutes les structures de soutènement, qui sont généralement exécutées comme structures définitives, aussi en terre armée, seront à présent décrites dans le paragraphe 400. Les murs en pierre naturelle et les structures de soutènement sont désormais également constitués d'éléments préfabriqués, en béton. Les fournitures de matériaux au paragraphe 500 ont été réduites et adaptées aux exigences du terrassement. Les géosynthétiques, les remblais ainsi que les remblayages et remplissages derrière les ouvrages seront décrits au para-

Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment (chapitres combinés)

(CAN 211 suite)

graphe 600. Le paragraphe 700 comprend les transports et la mise en dépôt. Le paragraphe 173 a été limité à l'essentiel, puisque les améliorations d'envergure du terrain naturel pour-

ront être décrites de manière détaillée dans le CAN 800 "Améliorations des sols de fondation". Le paragraphe "Protection des amphibiens" de l'ancien chapitre a été supprimé.

CAN 216

Sites contaminés, sites pollués et élimination

Ce chapitre remplace le chapitre "Sites contaminés, sites pollués et élimination" avec année de parution 2011. Le remplacement de l'OTD par l'OLED a modifié les conditions cadres de la gestion des déchets en Suisse. Une transformation s'est opérée dans le traitement des déchets de chantier issus de la déconstruction, de l'excavation et de l'assainissement d'un site contaminé: on est passé d'une approche basée sur la gestion des déchets à une gestion centrée sur les ressources. En conséquence, les conditions cadres pour l'étude, l'appel d'offres, la forme des contrats et les opérations sur le chantier ont été profondément modifiées. Il a donc fallu mettre à jour de nombreux articles. Il fallait, d'une part, adopter les nouveaux termes issus des dispositions normatives en vigueur, et, d'autre part, tenir compte des nou-

velles règles sur les matériaux pollués, en particulier l'obligation de les valoriser et les restrictions concernant le stockage sans traitement préalable. En outre, il fallait modifier la terminologie sur les décharges autorisées à recevoir les déchets de chantier. Malgré les révisions apportées au chapitre 216, l'ordre des articles correspond toujours à la phase pionnière de la première édition. Maintenant que le sujet est bien connu des professionnels de la construction, cette révision a permis d'éliminer plusieurs répétitions inutiles et d'introduire des simplifications dans l'intérêt des rédacteurs des appels d'offre. Des praticiens ont souhaité une modification des travaux accessoires au paragraphe 900 car les responsabilités lors de la planification et de l'appel d'offres n'étaient pas assez clairement établies.

CAN 241

Constructions en béton coulé sur place

Le nouveau chapitre remplace le chapitre 241 "Constructions en béton coulé sur place" avec année de parution 2012. Une révision était nécessaire, car la norme contractuelle SIA 118/262 "Conditions générales pour la construction en béton", importante pour ce chapitre, a été rééditée.

Dans le nouveau chapitre, les prestations du bâtiment (paragraphe 200 et 600) et celles du génie civil (paragraphe 300 et 700) sont clairement séparées. Les conditions dans le paragraphe 000 ainsi que les descriptions de prestations contenues dans les paragraphes 100, 400, 500 et 800 s'appliquent aux deux domaines.

En conformité aux prescriptions de sécurité de la Suva, pour les coffrages pour parois/murs, murs de soutènement, piliers et similaires, les hauteurs de coffrage sont divisées selon les plages de métré suivantes: hauteur jusqu'à 1,50 m, 1,51 à 1,99 m, 2,00 à 2,99 m, 3,00 à 4,00 et supérieure à 4,00 m. Les mêmes plages de métré sont aussi appliquées pour les hauteurs d'étagage pour les dalles sur appuis, dalles en porte-à-faux, sommiers et similaires.

Les règles de métré et les conditions de rémunération du paragraphe 000 ont été adaptées à la nouvelle norme SIA 118/262 "Conditions générales pour la construction en béton". Avec

les art. 063 et 064, le béton recyclé en granulats de béton et granulat non trié peut maintenant être défini selon la norme SN EN 206 et la fiche technique SIA 2030. Les articles pour le béton avec granulats naturels sont utilisés pour les appels d'offres pour le béton recyclé. En complément, les articles 685 et/ou 784 doivent être utilisés pour la variation de prix lors de l'utilisation de béton de recyclage.

En plus de la variation de prix lors de l'utilisation de béton de recyclage, les sous-par. 680 et 780 contiennent d'autres variations de prix pour les types de ciment à faible énergie grise ou à plus faibles émissions de CO₂ (CEM II/A-LL, CEM II/B-LL, CEM III) et pour les adjuvants écologiques pour béton. Ces prestations sont notamment nécessaires pour les bâtiments qui souhaitent obtenir le label Minergie-Eco. Dorénavant, les suppléments pour le bétonnage à basse température en hiver ou à haute température en été peuvent être décrits dans ces sous-paragraphe.

Le sous-paragraphe 130 pour le béton de propreté, de remplissage et de coffrage contient des articles séparés pour le béton avec granulat recyclé. Les fibres d'armature peuvent désormais être décrites dans le sous-paragraphe 530 et le sous-paragraphe 560 possède désormais un nouvel article pour le recouvrement de l'armature de liaison sans crochet.

Nouvelles publications Bâtiment

CAN 343 Bardages

Sur proposition de l'Association suisse des entrepreneurs de l'enveloppe des édifices, une des trois associations responsables du contenu, de nombreux compléments et suppressions ont été apportés à ce chapitre pour mieux répondre aux besoins du marché. La structure du chapitre est restée inchangée.

Au paragraphe 100, une plateforme de levage a été ajoutée dans les installations de chantier

ainsi qu'un nouvel article pour l'enlèvement et la démolition des panneaux sandwich. Au paragraphe 200, les consoles en aluminium pour les ossatures ont été retirées car elles n'étaient plus disponibles. La fixation des ossatures à l'aide de vis à distance a été revue et de nouvelles dimensions de lattages et d'autres profilés métalliques en Z et en H ont été ajoutés. Le paragraphe 400 a subi des modifications majeures: les teintes des barda-

ges qui n'étaient plus disponibles et les formats posés à clin ont été supprimés. De nouveaux formats de plaques ont été ajoutés, ainsi que de nouvelles plaques ondulées verticales à

jointes ouvertes sur une ossature métallique. Les travaux accessoires correspondants tels que les coupes, découpes et finitions ont également été adaptés.

CAN 346

Pierre artificielle, béton manufacturé

Une révision fondamentale de ce chapitre, avec année de parution 1989, était rendue nécessaire en raison de la révision de la norme SIA 244 "Pierre artificielle - Dallages, revêtements, éléments manufacturés", significative pour ce chapitre, ainsi que de la norme contractuelle SIA 118/244.

L'ordre des paragraphes reprend celui de la précédente édition. Les suppléments se trouvent désormais directement après chaque article descriptif et, si nécessaire, les articles ont été répartis selon "fourniture seule" ou "fourniture et pose".

Le paragraphe 000 contient désormais les conditions de rémunération et les règles de métré, de même que les termes et abréviations. Dans le paragraphe 100 ont été ajoutés, entre autres, les articles pour les installations de chantier, les échafaudages roulants, les exécutions par étapes et les travaux en régie.

Le paragraphe 200 a été complété par des articles fermés relatifs aux seuils et aux tablettes extérieures de fenêtres.

Dans le paragraphe 300, des articles pour les appuis avec isolation acoustique ont été ajoutés, et dans le paragraphe 500, il y a un nouvel article pour les dallages de sol en pierre artificielle, poncé sur place.

Le paragraphe 600 existant a été supprimé, les revêtements exécutés en place seront décrits avec le CAN 662 "Revêtements de sols: ciment, magnésie, résine et bitume".

Les travaux accessoires sont décrits dans le nouveau paragraphe 600. De nouveaux articles ont été ajoutés, p.ex. les remises en état, les traitements de surfaces, les protections et matériaux de réserve.

Dans l'annexe, le traitement des parements de pierre naturelle a été supprimé. Ils se trouvent désormais dans le sous-paragraphe 030 "Définitions, abréviations". Les formes d'escaliers ont été complétées par quatre autres variantes. Les esquisses de la disposition des plaques ont été supprimées sans être remplacées. Une nouvelle page avec les variantes d'exécution des escaliers en colimaçon, noyau plein, a été ajoutée.

CAN 625 Cuisines domestiques

Une révision complète de ce chapitre, avec année de parution 1995, était nécessaire en raison de la révision de la norme SIA 241 "Menuiserie" et de la norme contractuelle SIA 118/241, significatives pour ce chapitre.

Ce nouveau chapitre a été complètement restructuré pour correspondre aux exigences actuelles de la pratique. Il n'existe plus de paragraphe séparé pour le système modulaire suisse et le système modulaire selon Euro-norm. Le système est désormais défini dans le paragraphe 000. Une autre innovation importante est la possibilité d'introduire un prix pour chaque article dans le chapitre.

Les conditions de rémunération, les termes et définitions, ont été ajoutés au paragraphe 000, et un sous-paragraphe présentant des conditions pour la construction écologique a été introduit. Au paragraphe 100, de nouveaux arti-

cles ont été ajoutés pour l'exécution par étapes, la mise en dépôt provisoire et les échantillons. Le paragraphe 200 offre désormais la possibilité de décrire la cuisine comme une partie d'ouvrage complète selon plan. Dans le paragraphe 300 sont décrits les éléments et les armoires, alors que les plans de travail et les revêtements de paroi sont toujours répertoriés au paragraphe 400. En raison de leur grande variété et des innovations constantes qui arrivent sur le marché, les appareils de cuisine, les éviers et la robinetterie seront décrits aux paragraphes 500 et 600 avec des articles ouverts. Les luminaires, les poignées et les accessoires pour éléments de cuisine peuvent maintenant être définis au paragraphe 700. Les petits travaux accessoires tels que les découpes ou l'étanchement des joints figurent au paragraphe 800; les suppléments et les taxes au paragraphe 900.

CAN 671 Plâtrerie: Enduits et staff

L'Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres (ASEPP), responsable du contenu de ce chapitre, a proposé plusieurs modifications pour s'assurer que le contenu correspond aux conditions actuelles du chantier.

Les catégories professionnelles pour le travail en régie à l'article 181 ont été mises à jour. Elles ont également été changées dans les autres chapitres concernés par la plâtrerie pour des raisons d'uniformité. Dans les travaux accessoires au paragraphe 700, le raccord à d'autres parties d'ouvrage a été complété. Dans les joints de séparation à travers un enduit, l'utilisateur dispose maintenant d'un choix de raccords à d'autres parties d'ouvrage.

Afin d'éliminer les ambiguïtés, les rails à rideaux à noyer dans l'enduit de plafond ont été désormais divisés en 1 et 2 rails.

En outre, les articles éco ajoutés dans le formulaire de données déjà dans la version V'17 ont également été inclus dans la forme imprimée du CAN. Ces articles concernent des descriptions de prestations écologiques et durables, qui sont évaluées par l'association eco-bau. Le sous-paragraphe 080 contient les conditions pour la construction écologique et de nombreux articles avec des matériaux de construction recyclés et d'autres matériaux écologiquement intéressants, y compris la description complète des enduits de fond à l'argile dans le paragraphe 200.

Informations sur les Installations

Dans les deux domaines **installations sanitaires, chauffage, ventilation et climatisation** ainsi **qu'Electro et Télécommunication**, plusieurs chapitres ont été adaptés pour corre-

spondre au niveau actuel de la technique et de la réglementation et aussi pour tenir compte de nouveaux produits apparus sur le marché.

Principales nouveautés

- CAN 426** De nouvelles dimensions ont été ajoutées à plusieurs articles des paragraphes 200, 600 et 700.
- CAN 452** Une nouvelle épaisseur d'isolation a été ajoutée au sous-paragraphes 720.
- CAN 453** Les sous-paragraphes 530 et 540 ont été ajoutés. De nouvelles dimensions ont été ajoutées au sous-paragraphes 560.
- CAN 454** De nouvelles dimensions et de nouveaux articles ont été ajoutés au paragraphes 100, 300, 400, 500 et 600.
- CAN 455** De nouveaux articles ont été ajoutés aux paragraphes 200, 300 et 400.

Groupe de chapitres CAN 500

Révision des "Indications générales".

- CAN 512** Tubes d'installation UV flex M 25 et M 32, boîtier pour mise en œuvre dans isolations.
- CAN 513** Bornes pour alimentation électrique, de diverses dimensions.
- CAN 522** Adaptation et extension de la gamme de câbles avec des classes de réaction au feu conformes à l'ordonnance sur les produits de construction.
- CAN 526** Adaptation et extension de la gamme de câbles avec des classes de réaction au feu conformes à l'ordonnance sur les produits de construction. Câble de prolongement FO FTTH.

- CAN 531** Colonnes de prises équipées pour l'intérieur et l'extérieur.
- CAN 541** Boîtes de dérivation en caoutchouc durci. Extension de l'assortiment des boîtes de dérivation E90.
- CAN 542** Enrouleurs de câble avec différents connecteurs (T23/T25/CEE 16 A).
- CAN 543** Disjoncteurs 63, 125, 160, 250 A, DDR-DPC (FI-LS) (EV) pour l'électromobilité Interrupteurs de protection incendie (AFDD).
- CAN 552** Interphone de porte extérieur avec écran d'appel. Station intérieure avec écran 5 ".
- CAN 554** Nouveau titre "Surveillance, alarme et similaires (T)"
- CAN 561** Nouveau chapitre Automatismes du bâtiment: KNX.
- CAN 563** Nouveau chapitre Automatismes du bâtiment: Systèmes propriétaires.
- CAN 565** Nouveau chapitre Automatismes du bâtiment: API.
- CAN 584** Articles IT pour interphones vidéo avec la prestation partielle pour montage et raccordement. Extensions dans le domaine des interphones; articles IT pour interphones avec écran d'appel.
- CAN 586** Articles IT multifonctionnels pour installations de sécurité et de détection. Extensions dans le domaine des interphones; articles IT pour interphones avec écran d'appel.

Ces chapitres sont publiés sous forme électronique. Le CAN-Viewer (voir page 6) permet

d'accéder en tout temps aux articles descriptifs actualisés.

Informations générales

Documentation 1026 Liaisons avec le CAN

Cette documentation ventile les éléments du eCCC-Bât Code des coûts de construction Bâtiment (SN 506 511) et, depuis peu, du Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC (SN 506 512) par chapitre CAN. Elle permet de

trouver rapidement et aisément les bons articles CAN pour rédiger un appel d'offres. Elle propose aussi une méthode succincte pour créer des valeurs référentielles sur la base des coûts de réalisations antérieures.

En outre, la documentation fournit la liaison du CAN au tout nouveau CFC 2017 et inversement.

Chapitres CAN annulés

Le chapitre 547 "Domotique (E)" est supprimé et remplacé par les chapitres 561, 563 et 565. Le chapitre 556 "Saisie des temps et horloges

(T)" est également annulé. Le chapitre 646 "Cheminées et poêles" a été supprimé sans être remplacé.

Mises à jour

Pendant l'année écoulée, les utilisateurs ont souhaité des modifications. Ils ont aussi signalé des erreurs dans quelques chapitres CAN. Ces erreurs ont été corrigées. Les données téléchargeables sur CRB-Online ont été mises à jour, l'utilisateur a donc accès aux dernières données actualisées. Pour la forme papier, il est possible de télécharger les textes modifiés au format PDF sur notre site internet (rubrique Standards CRB, Mises à jour). Ces textes peuvent être également commandés par téléphone: 044 456 45 45

Tableau concernant les sortes de béton

Le tableau a été adapté à la norme SN EN 206. Il a été mis à jour et joint en annexe des chapitres suivants

CAN 121, CAN 151, CAN 162, CAN 171, CAN 181, CAN 188, CAN 213, CAN 214, CAN 241, CAN 266, CAN 273, CAN 274, CAN 281, CAN 315.

CAN 112 Essais

Les articles de répétition ont été élargis. Par exemple, un article principal n'est plus limité à .009 avec un sous-article fermé et un sous-

article ouvert, mais peut être répété jusqu'à .889. En outre, l'unité de mètre de l'article 842.234 a été changée de mètre à pièce.

CAN 131 Réparation et protection des ouvrages en béton

L'unité de mètre de l'article 551.222 a été changée de mètre à pièce.

CAN 223 Chaussées et revêtements

Avec la publication 2018, la fourniture de tous les types de revêtements de sol n'était plus explicitement indiquée, car la fourniture est une prestation comprise, selon l'article 10 de

la norme SIA 118. Cela n'a pas été fait de façon uniforme dans tous les articles, ce qui entraînait des confusions. La fourniture a donc été ajoutée dans ces articles.

CAN 331, 367, 368 et 662

Ces chapitres contenaient des erreurs d'unités

de mètre dans les sous-articles ouverts, les unités incorrectes ont été corrigées.

CAN 332 Construction préfabriquée en bois

Les usages du commerce pour le bois de sciage (1983) sont depuis longtemps éloignés de ce qui se fait dans la pratique. De plus, depuis que la norme SIA 164 a été remplacée par la norme SIA 265 sur la construction en bois (2003), il n'y a plus de classement selon l'aspect entre le bois de construction et le bois raboté. Les

"Critères de qualité dans la construction et l'aménagement intérieur - Bois et panneaux à base de bois - Usages du commerce", qui sont entrés en vigueur le 1er septembre 2010, ont été pris en compte dans le CAN 332, dont la dernière publication date de 2008. Cette modification n'a été apportée que sous forme électronique.

CAN 342

Isolations thermiques extérieures crépies

Adaptation et normalisation des catégories professionnelles dans le travail en régie (arti-

cle 181). Petits ajouts et clarifications aux suppléments sur les tablettes extérieures de fenêtre et les seuils.

CAN 348 Crépis et enduits extérieurs

Les catégories professionnelles pour le travail en régie (article 181) ont été mises à jour et normalisées dans tous les chapitres concernant la plâtrerie. Pour crépis calorifuges,

deux groupes de sous-articles ont été insérés pour l'humidification et la stabilisation de la surface pendant les travaux accessoires (article 761).

CAN 371 Fenêtres et portes-fenêtres

Le terme "Cadre en applique" n'étant pas

approprié au sous-paragraphe 050, il a été remplacé par "cadre".

CAN 643 Construction à sec: Cloisons, doublages, revêtements

Les catégories professionnelles pour le travail

en régie (article 181) ont été mises à jour et normalisées dans tous les chapitres concernant la plâtrerie.

CAN 651 Faux-plafonds en plâtre et autres panneaux à poser à sec

Les catégories professionnelles pour le travail

en régie (article 181) ont été mises à jour et normalisées dans tous les chapitres concernant la plâtrerie.

CAN 652 Faux-plafonds en bois, dérivés du bois, fibres minérales

Les catégories professionnelles pour le travail

en régie (article 181) ont été mises à jour et normalisées dans tous les chapitres concernant la plâtrerie.

Compléments aux éco-articles

L'instrument Eco-Devis - élaboré par l'association eco-bau et mis à disposition par CRB - permet au concepteur de reconnaître les matériaux et les prestations de construction écologiquement intéressants lorsqu'il élabore son descriptif à l'aide du CAN. Cette prestation est fournie depuis 1999 par eco-bau sur mandat des maîtres d'ouvrage publics, de la Confédération, des cantons et des communes. Pour l'édition 2019 du Catalogue des articles

normalisés, les modifications suivantes ont été apportées au chapitre 318 "Étanchéités et isolations spéciales": le sous-paragraphe 080 "Construction écologique" a été ajouté. Il peut être utilisé pour définir les déclarations de produits requises. Les exigences écologiques pour les matériaux utilisés tels que les revêtements, les étanchéités et l'isolation thermique ainsi que les différents labels du bois y sont également décrits.

Auxiliaires pour travaux de mise en soumission

Indications générales

Toutes les nouvelles publications contiennent, dans les "Indications générales", un renvoi aux normes contractuelles et aux normes techniques en vigueur.

Schémas d'élaboration de descriptifs

Tous les nouveaux chapitres CAN comprennent un schéma d'élaboration de descriptifs permettant de prendre rapidement connaissance du contenu. Il se trouve au début du chapitre, à l'intérieur de la couverture.

Les schémas d'élaboration de descriptifs peuvent être téléchargés sous crb.ch (rubrique: Standards CRB, Auxiliaires d'application CAN, Schémas d'élaboration de descriptifs).

Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs

Les fiches techniques CAN pour l'établissement de descriptifs sont mises à disposition en allemand, français et italien sur notre site crb.ch, rubrique Standards CRB, Auxiliaires d'application CAN, Fiches techniques. Sur demande, elles vous seront envoyées gratuitement.

La nouvelle fiche technique n° 2 F/18 "Articles de réserve - guide de l'utilisateur" est maintenant disponible. Elle répertorie schématiquement les différentes options offertes pour les articles de réserve dans la structure du CAN, avec un texte explicatif et une représentation graphique de la structure du CAN.

Autres nouveautés

CAN-Viewer

(anciennement: CAN-Navigator)

Le CAN-Viewer permet l'accès aux articles descriptifs standardisés de l'ensemble des chapitres CAN Catalogue des articles normalisés et toujours dans la toute dernière version, avec possibilité de visualiser la version antérieure. Cet ouvrage de référence en ligne peut être utilisé comme checklist pour l'élaboration des descriptifs. Grâce au CAN-Viewer, les concepteurs et les entrepreneurs ont accès de

partout à plus d'un million d'articles normalisés du Bâtiment, du Génie civil et des Travaux souterrains ainsi que des Installations. La recherche par mot-clé vous permet de trouver rapidement les articles voulus. De nombreuses informations supplémentaires, telles que des dessins, des schémas, des annexes, des répertoires des mots-clés ou des articles principaux, ainsi que des références aux produits et des articles éco vous aident à décrire les prestations selon les règles de l'art.

CAN-Editor

(anciennement SIA 451-Viewer)

Le CAN-Editor permet d'ouvrir, de lire, compléter et exporter tous les descriptifs du catalogue des articles normalisés CAN. Concepteurs et entrepreneurs peuvent échanger leurs données en toute simplicité. La nouvelle application Web permet aux utilisateurs de bénéficier des nouvelles possibilités offertes par l'IfA18. Outre la technologie et les normes de sécurité les plus récentes, il a été élaboré en

tenant compte des souhaits de nos clients. Avec le nouveau CAN-Editor, les fichiers peuvent être facilement déplacés et importés dans l'application Web à l'aide de la souris par glisser-déposer. Des données contextuelles (par exemple des eco-devis, des références aux produits de la plateforme d'information PRD ou des dessins) peuvent également être affichées et échangées dans les devis établis avec le CAN. En outre, les genres de prix et leur archive ont été améliorés.

Catalogue des types d'ouvrages CaTO Bâtiments scolaires

Le Catalogue des types d'ouvrages CaTO Bâtiments scolaires décrit les centres d'accueil préscolaire, les salles omnisports et les centres scolaires, à travers l'analyse comparative des rapports entre coûts de construction et forme des bâtiments. Les valeurs de référence structurées de manière uniforme servent de base de comparaison et aident les maîtres d'ouvrage et les concepteurs dès les premières étapes du projet. À l'aide de ce catalogue, les membres de la commission de bâtisse, qui souvent ne sont pas du métier, peuvent mieux envisager les répercussions financières de leurs décisions.

Les quantités (surfaces et volumes), calculées par m² de surface de plancher, permettent d'analyser relativement rapidement et simplement la forme d'un bâtiment scolaire et d'évaluer son efficacité. Une comparaison avec les valeurs moyennes d'autres ouvrages permet de déduire, par exemple, les parties d'ouvrage les plus économiques ou la forme de l'ouvrage au coût le plus optimal.

Pour une meilleure compréhension des ouvrages représentés, le nouveau Catalogue des types d'ouvrages propose des plans clairs. En outre, chaque ouvrage est richement illustré. Les futurs maîtres d'ouvrage peuvent se faire une première vue d'ensemble des différents concepts des bâtiments scolaires et s'en inspirer pour leurs propres projets.

Autres nouveautés

(suite)

De nouvelles perspectives pour l'utilisation numérique des standards CRB

Les possibilités techniques actuelles et les nouvelles exigences ont entraîné la création d'un nouveau format d'échange des données. L'ensemble des consignes relatives à la circulation et à l'utilisation des données figurent quant à elles dans la directive "IfA18 - Informations focalisées sur les applications", à destination des éditeurs de logiciels.

Depuis le 1er janvier 2018, ce nouveau format permet aux usagers des Standards CRB d'élargir leurs échanges de données aux types de fichiers suivants:

- Descriptifs (dont offres d'entrepreneurs et descriptifs types) selon le CAN avec annexes, images et subdivisions supplémentaires.
- Appels d'offres et offres selon le CAN, avec produits de construction proposés sur la plateforme d'information spécialisée PRD.

- Appels d'offres et offres (eco-devis), avec informations écologiques, dont les évaluations par l'association eco-bau.
- Evaluation des besoins financiers, estimation sommaire des coûts, estimation des coûts et devis avec valeurs référentielles selon le code des coûts de construction Bâtiment/Génie Civil, eCCC-Bât/GC, eCCC gate, et incluant également l'affectation des coûts selon d'autres subdivisions (telles le code des frais de construction CFC et le code des frais de construction pour hôpitaux CFH) ou selon des études de coûts établies individuellement par l'utilisateur (par ex. des unités d'adjudication).

De nombreux logiciels ont déjà été certifiés IfA18. La liste complète est disponible sur crb.ch (Entreprise/Partenaires/Partenaires Informatique).

Informations supplémentaires sur la plateforme des produits de construction

Grâce aux 20'000 références aux produits PRD dans le CAN, les concepteurs, les maîtres d'ouvrage et les entrepreneurs disposent d'un auxiliaire de décision pratique. Ils apparaissent à l'écran au bon moment, à savoir lors de l'établissement du descriptif.

En outre, de précieuses informations sur les produits sont accessibles gratuitement sur prd.crb.ch:

- des descriptions d'entreprises
- des références aux produits PRD et des descriptions de produits
- des descriptifs types
- des dessins techniques, des PDF, des objets CAO et BIM
- d'autres documents, des certificats
- des liens utiles par ex. matériaux de construction + textures CAO, EcoBau, Devistool

**Informations
complémentaires**

c' r' b'

Centre suisse d'études
pour la rationalisation de la construction
Steinstrasse 21
Case postale
8036 Zurich

Téléphone +41 44 456 45 45 info@crb.ch
Télécopie +41 44 456 45 66 www.crb.ch
webshop.crb.ch